

gouvernance. On peut estimer que les organisations régionales comme l'Union africaine et les diverses institutions sous-régionales peuvent servir de cadres pour l'édification de normes et l'institutionnalisation de pratiques en conformité avec les valeurs dont se réclament les récentes initiatives soulignées précédemment. Toutefois, cela nécessite des mesures fermes et des mécanismes efficaces.

Il reste donc à répondre à une question très sensible : pourra-t-on assister à l'émergence de mécanismes pour obliger les pays à se conformer à leurs engagements ? Il n'est pas certain que les États africains soient prêts à renoncer, même partiellement, à leur souveraineté pour se conformer à une autorité supranationale quelconque. Si les pays africains ont conscience que la démocratie peut favoriser la paix et la sécurité régionales, comme le laissent entendre les déclarations, ils devraient prendre les mesures idoines pour lutter contre l'utilisation de la violence dans l'exercice ou la conquête du pouvoir, une des principales sources de tension et de conflits en Afrique.

Un document de travail préparé par l'InterAfrica Group / Justice Africa soulève le problème de la persistance de l'utilisation de la force entre ceux qui détiennent le pouvoir et ceux qui y aspirent. La violence constitue souvent le mode privilégié de solution des différends. À la question de savoir pourquoi la violence prend souvent le pas sur les formes pacifiques de résolution des conflits, le même document observe « (...) *decision makers resort to force because it is quick and, they hope, decisive, and because they do not have the patience or skills for other means of resolving their problems. They also resort to force because they have little faith in international or regional organizations to resolve the problems in a rapid, fair and lasting manner* »<sup>53</sup>.

En matière de respect des principes et valeurs démocratiques, il y a toujours eu un gouffre entre la pratique et les engagements formels qui ressortent des déclarations internationales et autres mesures constitutionnelles prises par les pays africains en signe de volonté politique. Même si l'Acte constitutif de l'Union africaine rejette clairement les changements anti-constitutionnels, les pays africains ne sont pas encore allés plus loin que cette déclaration. Pourtant, il ne s'agit pas seulement de définir des critères de convergence démocratique et de bonne gouvernance. Comment agir concrètement contre les États récalcitrants est une question tout aussi importante.

Les pays africains n'ont pas souvent fait preuve de beaucoup de courage en la matière. Leur comportement presque complice face à la situation au Zimbabwe, notamment lors des dernières élections présidentielles, émaillées d'abus, de violence, d'irrégularités de la part du régime de M. Robert Mugabe, est déplorable. L'Afrique aura à faire preuve de beaucoup de crédibilité sur cette question.<sup>54</sup> car il sera difficile de prévenir les conflits, d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité régionales dans l'insécurité et la fragilité domestiques qui caractérisent la majeure partie des pays africains.

<sup>53</sup> *Peace and Security dimensions of the African Union*, Background Paper prepared by the InterAfrica Group / Justice Africa for African Development Forum ( ADFIII ), Economic Commission for Africa, pp. 5-6

<sup>54</sup> Un aspect sur lequel plusieurs des personnes interviewées pour ce rapport ont insisté. Entre autres, M. Ahmed Ould Abdallah (précité), M. Laloupo (précité), M. Louis Robert D'Aigle, Directeur Adjoint Afrique centrale et francophone au Ministère des Affaires étrangères et du Commerce internationale (Entretien du 27-02-2002).